

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 628

présenté par  
M. Bompard

-----

### ARTICLE 14 SEXIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce n'est pas à l'État de mettre en place, par l'intermédiaire du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une politique visant à développer l'engagement des étudiants dans le milieu associatif mais à la société dans son ensemble.